

**EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice **14**
Présents **09**
Votants **10**

L'an deux mille dix-huit, le 30 juillet,

Le conseil municipal de la commune de Nonglard, dûment convoqué le 26 juillet, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe GUITTON, Maire.

Présents : Christophe GUITTON - Daniel AUDIBERT - Chantal MACQUET - Dominique BOUVET - Eric PIERRE - Laurence NIQUET - François FOSSOUX - Jean-Paul DERONZIER - Jérémie JOSNET.

Pouvoirs : Bénédicte VIVIANANT par Chantal MACQUET

Absents : Jean-Philippe TAVARES - Edwige BALDACCHINO - Johann JARROUX - Orlane RAGOT.

18/29

Secrétaire de séance : Laurence NIQUET.

Objet :**Rétrocession et acquisition d'une parcelle de terrain par la commune route du Juiiard**

Christophe GUITTON, Maire, rapporteur,

Dans la cadre de la rénovation de la route du Juiiard, il a été prévu de supprimer l'ancien transformateur électrique pour le remplacer par un nouvel équipement à proximité.

Pour ce faire, il est nécessaire d'acquérir auprès de Monsieur Christian POCHAT une partie de la parcelle A 1397 pour la surface utile au nouveau transformateur et de lui céder en échange la parcelle A 888 portant l'ancien équipement après démolition.

La rétrocession et l'acquisition se feront pour un euro symbolique.

VU l'article L1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) qui précise que les collectivités territoriales acquièrent à l'amiable des biens immobiliers,

Après avoir entendu l'exposé du Maire, il est proposé au conseil municipal de :

- DECIDER de rétrocéder et d'acquérir ces parcelles pour un euro symbolique ;

- DECIDER de passer l'acte authentique en la forme administrative ;

- DECIDER que les frais et accessoires de cette acquisition seront à la charge de la commune ;

- DONNER pouvoir à Monsieur le Maire de procéder aux démarches nécessaires aux fins de régulariser ce dossier (document d'arpentage et actes d'acquisition et de cession).

■ **Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition**

■ **Ont voté pour : l'ensemble des conseillers**

■ **Se sont abstenus : néant**

■ **Se sont opposés : néant**

Pour extrait conforme,

Le Maire

M. Christophe GUITTON

■ **Délibération devenue exécutoire compte tenu de**

■ **la télétransmission en Préfecture le 02 août 2018**

■ **et de la publication le 02 août 2018**

■ **Le Maire**

The image shows a handwritten signature in black ink, which is somewhat stylized and scribbled. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text "MAIRIE de MONCLARD" at the top and "(Haute-Savoie)" at the bottom. In the center of the seal, there is a small illustration of a town or village scene.